

# Culture et Loisirs

## avec les Retraités du Doubs



CLRD - Culture Loisirs R<sub>etraités</sub> D<sub>oubs</sub>



### LIVRET D'ACCUEIL

Nous sommes très heureux de vous accueillir au sein de notre association.

Vous aimez voyager ?

Alors... Venez partager nos sorties et voyages avec les retraités du Doubs.

L'aventure en vaut la peine !

#### Contacts C.L.R.D

**Didier DUPRE, Président**  
3 rue des Jardins  
70 190 CROMARY  
06 77 16 72 85  
[dupre.clrd@aol.fr](mailto:dupre.clrd@aol.fr)

**Christiane GRIFFAUT, Trésorière**  
3 rue des Essarts  
25 170 PELOUSEY  
03 81 58 08 36  
[griффaut.clrd@aol.fr](mailto:griффaut.clrd@aol.fr)

[www.clrd.fr](http://www.clrd.fr)





## Sommaire

<b>Mot du Président .....</b>	p 2
<b>Présentation de l'association .....</b>	p 3-4
❖ Qui sommes-nous ?	
❖ Affiliation à Générations Mouvement	
❖ Que proposons-nous ?	
❖ Pour quels publics ?	
<b>Membres du bureau 2023 .....</b>	p 5
<b>Modalités d'adhésion à l'association .....</b>	p 6
<b>Diverses activités .....</b>	p 7
<b>RGPD .....</b>	p 8
<b>Statuts .....</b>	p 9-10
<b>Photos .....</b>	p 11



## Mot du Président

Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs (C.L.R.D) est une association renommée pour celles et ceux qui l'utilisent, et cependant, encore méconnue de bon nombre d'habitants du Doubs et d'autres départements français.

Afin que vous connaissiez mieux notre association C.L.R.D, qui deviendra également la vôtre, les membres du bureau ont établi ce livret d'accueil contenant des informations à la fois concises et précises.

Ces premières données vous permettent de clarifier le pourquoi, le comment, le pour qui, nous avons créé cette association loi 1901.

Vous pouvez désormais nous rejoindre et voyager avec nous, en France, en Europe et à travers le monde, seul/e, en couple, entre amis, en famille, en toute confiance et sécurité.

A chacun de vos voyages, vous serez accompagné/e/s par l'un des membres du bureau dans les meilleures conditions.

Nous restons à votre écoute pour répondre à toute éventuelle question.

**Bienvenue au sein de l'association C.L.R.D !**

Didier Dupré



## Présentation de l'association

## Qui sommes-nous ?

Il y a une quinzaine d'années, quelques retraités de la fonction publique se sont réunis pour envisager des activités durant leur nouvelle vie. Ils ont pensé à organiser un voyage, qu'ils ont ensuite réalisé. Très satisfaits, l'année suivante ils ont recommencé.

Devant le grand contentement et la demande abondante, le groupe a songé porter ce succès sous forme associative. Ainsi toute personne, toute origine confondue, peut bénéficier des mêmes prestations.

C'est ainsi que l'association sans but lucratif est déclarée en préfecture et voit le jour en juin 2009. Elle fonctionne exclusivement grâce aux compétences de bénévoles qui s'activent à satisfaire l'appétit des adhérents en matière de voyages principalement.

Son fonctionnement reflète les attentes des instances légales :

- Une **assemblée générale ordinaire** à laquelle vous êtes convié/e, se tient annuellement.
  - En sont issus les membres qui constitueront le bureau :
    - Un/e président/e
    - Un/e trésorier/ière
    - Un/e secrétaire
    - Des membres ayant des missions particulières telles que : chargé de communication, chargé d'organiser et d'accompagner des voyages, chargé d'organiser un repas, une soirée..., chargé de recevoir et accompagner des stagiaires...



## Affiliation à Générations Mouvement

- Depuis l'année 2012, afin de se mettre en conformité avec :  
**la législation fiscale**, l'association CLRD s'est déclarée et paie ses impôts commerciaux (TVA, Impôt sur les Sociétés et Contribution Foncière des Entreprises) ;
  - **la législation «touristique»**, l'association CLRD adhère à la Fédération Nationale Générations Mouvement qui lui offre, outre une couverture complète d'assurances parmi les meilleures sur le marché et de nombreuses réductions commerciales, une inscription au **Registre des Opérateurs de Voyages** mettant à sa disposition une assurance professionnelle, une garantie financière et le droit d'organiser elle-même toutes sortes de voyages (comme une agence de voyages !), ce dont peu d'associations disposent...



## Que proposons-nous ?

Au départ il était proposé des sorties, des soirées, des repas, des voyages. Devant la demande intéressée des voyages mis en place, ceux-ci se sont accentués prenant place intégrale et devenant l'activité principale de l'association. Ainsi ce sont de 10 à 15 voyages par an qui vous sont proposés.

- Vous trouverez alors des voyages en France, souvent d'une durée d'une semaine avec ou non un thème (carnaval de Nice, parc culturel ou d'attractions, marché de Noël, cabaret...) ou d'une région à découvrir (par exemple le Cotentin, le Pays-Basque, la Côte d'Opale, la Bretagne...).



Ces voyages sont particulièrement appréciés car bénéficiant souvent de remises grâce au programme « **Seniors en Vacances** » de l'Agence Nationale pour les chèques Vacances (ANCV), et, pour certains de ceux-ci, en plus, de subventions accordées par la Caisse de Retraites **CARSAT**...

Ces séjours se déroulent souvent au sein de villages vacances adaptés à tout type de public, mais plus particulièrement au public de seniors.

- Vous pourrez aussi découvrir l'Europe de plusieurs manières, en bus, en croisière, ou encore grâce à l'aérien.
- Nous fonctionnons avec des Tours Opérateurs spécialistes des pays visités, mais nous pouvons aussi être amenés, en toute légalité, à organiser nous-mêmes certains voyages (par exemple, un voyage en Espagne pour mai 2023).
- C'est ainsi que les adhérents ont pu découvrir **les Pays Baltes, l'Italie, Venise, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Croatie, la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne...**

A chaque fois, un guide francophone vous accompagne ainsi qu'un membre de l'association.

- Vous découvrirez également le monde.

De la même manière nous fonctionnons aussi avec des Tours Opérateurs. Vous vous retrouvez en groupe de 20, 30, 40...personnes, parfois moins, avec un guide francophone et un accompagnateur CLRD.

Ainsi les pays suivants ont été visités, **les Etats Unis, le Canada, l'Islande, l'Afrique du Sud, Dubaï, la Thaïlande, L'Indonésie, le Vietnam, la Russie...**

**Aucun bénéfice n'est réalisé : tous les voyages sont à prix coûtants, à des tarifs très étudiés, s'autofinancent et bénéficient d'une assurance « annulation, médicale, de rapatriement... »**

## Pour quels publics ?

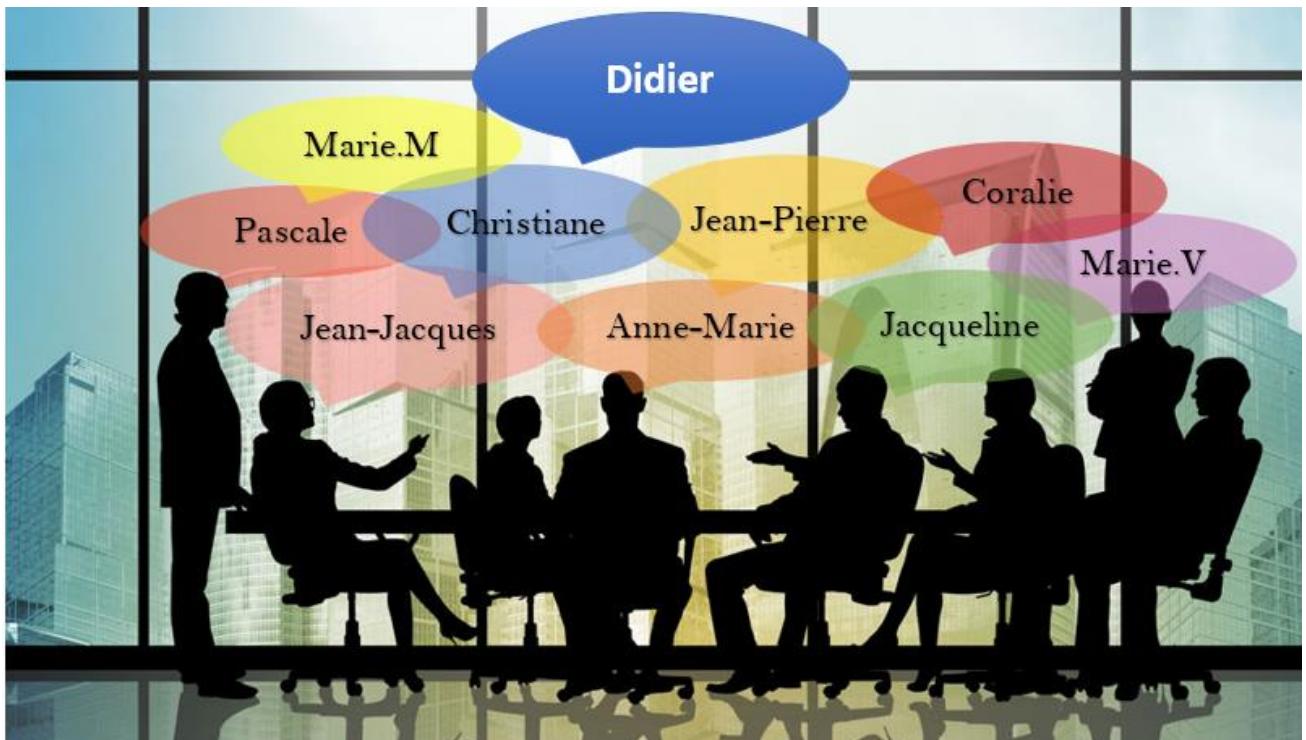
Il ne s'agit aucunement de croire qu'il n'y a que des adhérents retraités ou que des adhérents du département du Doubs.

Que vous soyez en retraite ou en activité, que vous soyez majeur ou parfois mineur accompagné, que vous habitez en région parisienne, en Isère, à Nice, en Alsace, dans les Vosges, le Haut Rhin, dans l'Hérault..., les conditions sont identiques. Dès lors que votre idéal est de voyager, vous êtes le public bénéficiaire de l'association.

Les adhérents de CLRD viennent d'horizons professionnels différents. Ainsi vous voyagerez avec des retraités de l'agriculture, directeurs d'entreprises, employés..., avec des actifs de la SNCF, de la banque, des impôts...



## Membres du bureau-Janvier 2025



Président	Didier	DUPRE
Trésorière	Christiane	GRIFFAUT
Secrétaire	Marie	MATHEZ
Administratrice	Jacqueline	GAUBIER
Administrateur	Jean-Jacques	GRIFFAUT
Administrateur	Jean-Pierre	OUDET
Administratrice	Anne-Marie	TEIXIDOR
Administratrice	Pascale	STOFLETH
Administratrice	Marie	VALLIER-SAVINE
Administratrice	Coralie	FOGOLA

Avant chaque Assemblée Générale de nouveaux membres peuvent proposer leur participation et faire progresser l'association grâce à leurs compétences et leur savoir-faire.



CLRD - Culture Loisirs Retraites Doubs



## Modalités d'adhésion à l'association

En application des dispositions de l'article 6 de nos statuts (cf. page 9 ci-après), pour adhérer il suffit de remplir un bulletin d'adhésion de l'année en cours (disponible sur simple demande mais aussi sur notre site internet [www.clrd.fr](http://www.clrd.fr)), de le dater, le signer puis de nous le renvoyer avec un chèque bancaire à l'ordre de CLRD (27 € par personne pour l'année 2025) à l'adresse de la trésorière.



À réception du bulletin et du paiement, nous vous adresserons votre carte d'adhérent(e) ainsi qu'une liste des réductions et avantages commerciaux que vous donne droit votre adhésion.





CLRD - Culture Loisirs Retraites Divers

## Divers Voyages





CLRDP Culture Loisirs Retraites Dossiers



Le **RGPD**, Règlement Général sur la Protection des Données, est une loi européenne entrée en vigueur en mai 2018. Désormais bien connue, elle a pour objectif de créer une norme uniforme pour la protection des données dans l'Union européenne notamment.

Ce règlement fixe les règles de protection des personnes physiques et de leur droit à la vie privée en ce qui concerne le traitement et la libre circulation des données personnelles.



A ce titre, CLRD se conforme à cette loi, en demandant à chaque adhérent son accord. Par cet engagement, CLRD est autorisé à utiliser les coordonnées de ses adhérents auprès de ses partenaires (tours opérateurs, croisiéristes, autocaristes, hôtels, co-voitureurs...).

De plus, les données que nous collectons sont protégées informatiquement grâce à notre plate-forme nationale (**SAGA**) sur laquelle nous gérons notre fichier d'adhérents (et bien plus encore...).



## « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » - C. L. R. D. 3 rue des Essarts, 25170 PELOUSEY

Déclaration à la Préfecture du Doubs : 25 juin 2009

Inscription au Journal Officiel : 18 juillet 2009

### STATUTS

#### Modification des Statuts suite à décisions votées en Assemblée Générale le 28 mars 2017

#### Article 1 : Constitution et Dénomination

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi de 1901 ayant pour titre : « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » (C. L. R. D.).

Affiliation : L'association est affiliée à la Fédération Nationale Générations Mouvements, association d'utilité publique immatriculée au registre des opérateurs de voyages, dont le siège est fixé 60 rue de Londres, 75008 Paris.

#### Article 2 : Objet de l'association

L'association « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » (C. L. R. D.) a pour objet d'organiser et de proposer à ses adhérents des activités culturelles et de loisirs, des divertissements de toute sorte, tels que voyages, sorties culturelles, repas dansants, conférences, expositions, etc...

#### Article 3 : Siège social de l'association

Le siège social de l'association « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » (C. L. R. D.) est fixé à PELOUSEY (Doubs), 3 rue des Essarts.

Il pourra être transféré par simple décision du Bureau et l'Assemblée Générale en sera informée.

#### Article 4 : Durée de l'association

L'association « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » (C. L. R. D.) a une durée illimitée.

#### Article 5 : Composition de l'association

L'association « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » (C. L. R. D.) est composée de membres actifs qui doivent être à jour de leur cotisation annuelle ; sur adhésion, ils s'acquittent de leur cotisation à la CLRD et de la part revenant à la Fédération Nationale Générations Mouvement, de la part revenant à la Fédération Départementale Générations Mouvement du Doubs et de la part correspondant à la cotisation d'assurances.

#### Article 6 : Admission et Adhésion

Par le dépôt d'un bulletin d'adhésion à l'association « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » (C. L. R. D.), dûment rempli, signé et accompagné du paiement d'une cotisation d'adhésion qui correspond aux frais de fonctionnement de la CLRD, à la part revenant à la Fédération Nationale Générations Mouvement, à la part revenant à la Fédération Départementale du Doubs Générations Mouvement et à la part correspondant à la cotisation d'assurances.

Cette cotisation d'adhésion est annuelle et renouvelable chaque année. Elle est fixée ou révisée éventuellement lors des Assemblées Générales.

#### Article 7 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre actif ou de droit se perd par :

- la démission ;
- le décès ;
- le non-renouvellement de la cotisation (pour les membres actifs).

## **Article 8 : L'Assemblée Générale (A. G.)**

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, à la demande du Bureau, ou à la demande du quart au moins des adhérents, et sur convocation du Président (de la Présidente) adressée au moins 15 jours avant la date fixée.

Les décisions sont prises par vote à main levée et à la majorité des présents.

Exceptionnellement, si le Bureau le juge nécessaire, le vote pourra avoir lieu à bulletin secret et/ou par procuration donnée au plus tard à une date fixée par ce même Bureau.

## **Article 9 : le Bureau**

L'association « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » (C. L. R. D.) est dirigée par un Bureau composé au minimum de 3 membres élus pour trois années renouvelables.

Le Bureau choisit parmi ses membres au moins un(e) président(e) et un(e) trésorier(e).

Le Bureau se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président(e) ou à la demande du tiers au moins de ses membres.

Les décisions y sont prises à la majorité des voix des présents et, en cas de partage, la voix du (de la) président(e) est prépondérante.

## **Article 10 : les Finances de l'association**

Les ressources de l'association « Culture et Loisirs avec les Retraités du Doubs » (C. L. R.D.) se composent des cotisations des membres actifs, de la vente des prestations définies à l'article 2 des présents statuts, des subventions éventuelles, des dons manuels éventuels et de toutes autres ressources qui ne soient pas contraires aux règles en vigueur.

Les frais occasionnés par l'accomplissement des fonctions des membres du Bureau peuvent être remboursés après fournitures de pièces justificatives.

## **Article 11 : Règlement Intérieur**

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau pour compléter les présents statuts. Il doit être validé par l'Assemblée Générale.

## **Article 12 : Dissolution**

En cas de dissolution, une A. G. extraordinaire sera convoquée par le (la) président(e).

Les délibérations y seront prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les biens ne pouvant en aucun cas être répartis entre les membres, l'A. G. extraordinaire se prononcera sur la dévolution de ces biens et nommera un liquidateur chargé de la liquidation des biens.

## **Noms et signatures :**

**Président :** DUPRE Didier

**Trésorière :** GRIFFAUT Christiane



CLRD - Culture Loisirs Retraités Doubs

Bienvenue dans l'album photos des années précédentes...  
et  
Cultivez l'envie de partir avec nous !



Service IMPRIMERIE 16 route de Gray - Bt DF 25030 Besançon Cedex – France Fax 03 81 66 20 08 Tél. 03 81 66 55 33 Yann Henry

Ne pas jeter sur la voie publique